

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Procédure Alarm Tilt	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/2	P - 1.01	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Description :

- L'établissement Cité de la musique-Philharmonie de Paris s'est doté d'un outil d'alerte de masse : **Alarm TILT**.
- Cet outil permet, en quelques secondes, l'envoi de messages (mails, sms, appels vocaux) préenregistrés à un nombre important de personnes.
- Les utilisateurs de cet outil sont les responsables du service sécurité-sûreté de l'établissement et les 2 P.C.S.I. et le P.C.S.

2. Utilisation pour les P.C.S.I. Philharmonie de Paris et Cité de la Musique :

- En parallèle du signal sonore d'évacuation générale, le P.C.S.I. devra envoyer une information complémentaire indiquant clairement aux personnels, prestataires et résidents d'avoir à évacuer les lieux et de se diriger vers les points de rassemblement indiqués.
- L'outil **Alarm TILT** est installé sur un poste informatique (raccourci présent sur le bureau) la connexion à celui-ci se fait à l'aide d'un identifiant et d'un code (**pc-incendie-PP1@cite-musique.fr - Secours71** pour le P.C.S.I. Philharmonie de Paris et **pc-incendie-PP2@cite-musique.fr - pinpon** pour le P.C.S.I. Cité de la Musique).
- Seuls les S.S.I.A.P. 2 doivent mettre en œuvre cette outil. Toutefois, si ce dernier n'est pas au poste lors du déclenchement de l'évacuation générale il peut être demander à un S.S.I.A.P. 1 de lancer une procédure.

1. Utilisation pour le PC Sûreté :

- L'outil sera utilisé soit pour lancer soit un ordre de **confinement**, soit un ordre **d'évacuation avec dispersion**.

2. Consigne d'utilisation :

- PC Incendie : le lancement d'une procédure « évacuation » se fait dès lors qu'une évacuation est demandée (responsables sécurité-sûreté, direction générale, secours extérieurs) ou déclenchée (D.A.I., D.M.).
- PC Sûreté : le lancement d'une procédure « confinement ou évacuation avec dispersion » se fait sur ordre d'un responsable sécurité-sûreté, de la direction générale, des forces de l'ordre ou en cas de danger grave et imminent.
- Les responsables du service sécurité-sûreté de l'établissement peuvent eux aussi lancer une procédure, incendie ou sûreté.

 <p>CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS</p>	<h2 style="color: red; text-align: center;">Procédure Alarm Tilt</h2>	
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 2/2	P – 1.01	Date de mise à jour : 14/03/2024

3. Présentation de l'outil, Icônes présentes sur l'écran d'accueil :

➤ *Lancer une procédure :*



Cette icône vous permet de lancer une procédure (procédure = envoi des messages) En cliquant dessus vous arriverez sur une page où vous sélectionnerez le bâtiment impacté, le début ou la fin d'incident, le message (évacuation, confinement, évacuation avec dispersion) ainsi que le point de rassemblement si nécessaire. Une fois tous ces éléments sélectionnés vous pourrez lancer la procédure. Il est également possible de lancer une simulation de procédure pour cela il suffit de cocher la case « test ».

➤ *Message :*



Cette fonction n'est pas utilisée par les P.C.S.I. et le P.C.S.

➤ *Suivi de procédure :*



Permet de suivre en temps réel le nombre de personnes ayant reçu l'information.

➤ *Historique :*



Permet d'avoir une vue sur toutes les actions réalisées (connexions, lancement de procédure, etc.) sur les différents comptes.